

le 01/04/2016

SAINT-ETIENNE
TOUJOURS AUCUNE CONSIDÉRATION POUR LES P.S

Dimanche 28 février au matin : les collègues sont appelés pour une rixe V.P. en sortie de boîte. Comme souvent, l'auteur sous emprise d'alcool, voir plus, n'obtempère pas du tout, et expose les intervenants à de légères blessures (dermabrasions, hématomes...) accompagnées des désagréments habituels (insultes, crachats...), les obligeant à consulter par la suite.

De plus les collègues ont du faire face à la famille qui a voulu s'opposer à l'interpellation, nos collègues étant au nombre de 5 effectifs pour la circonscription de SAINT-ETIENNE et ses environs.

Reçue en début d'année par Monsieur le Préfet et Madame la DDSP, la FPIP avait demandé à ce que les collègues des brigades de roulement puissent être habilités aux armes collectives notamment **flashball** et **taser**.

La réponse qui nous a été faite est que les armes collectives sont réservées aux services spécialisés et que " peut être, un effort pourrait être fait" .

Faut-il rappeler qu'à Saint-Etienne, le dimanche matin, il n'y a pas de services spécialisés munis de ces armes qui auraient pu être dissuasives ou permettre une intervention plus sereine ?

Doit-on constater que ce n'était que des paroles pour nous endormir?

Ou attend-t-on des blessures plus sérieuses à l'encontre de nos collègues pour prendre des décisions qui nous paraissent évidentes?

Nous constatons, encore une fois, que rien n'est fait pour aider les collègues qui sont de moins en moins nombreux en patrouilles.

Les renforts de collègues de SAINT CHAMOND et RIVE DE GIER atteignent rapidement leurs limites, surtout sur ce style d'intervention où même 10 minutes paraissent très longues et peuvent être fatales !

C'est pourquoi la FPIP réitère sa demande :

**TOUS LES POLICIERS QUI LE DESIRENT DOIVENT ETRE
HABILITES AUX ARMES COLLECTIVES!!!!**